



**GROUPE AIRWELL SA**

Société anonyme à conseil d'administration

Siège social : 10 rue du Fort Saint-Cyr, 78180 Montigny Le Bretonneux

824 596 795 R.C.S. Versailles

(ci-après « **AIRWELL** », le « **Groupe** » ou la « **Société** »)

<https://www.airwell.com/fr/>

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

**31 DECEMBRE 2023**



## Table des matières

<b>A. RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023</b>	<b>3</b>
<b>B. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES CLOS AU 31 DECEMBRE 2023</b>	<b>4</b>
<b>C. RAPPORT D'AUDIT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023</b>	<b>5</b>
<b>D. ETATS FINANCIERS ANNUELS CLOS AU 31 DECEMBRE 2023</b>	<b>6</b>
<b>E. RAPPORT D'AUDIT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023</b>	<b>7</b>
<b>F. RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES AU 31 DECEMBRE 2023</b>	<b>8</b>

A. RAPPORT DE GESTION SUR LES  
OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE  
31 DECEMBRE 2023

**GROUPE AIRWELL**  
**Société anonyme au capital de 304.177,10 Euros**  
**Siège Social : 10 rue du Fort de Saint Cyr – 78180 Montigny-le-Bretonneux**  
**RCS VERSAILLES 824 596 795**  
**(Ci-après la « Société »)**

**ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE EN DATE DU 26 JUIN 2024**

\*\*\*

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Annuelle en application des statuts et de la loi sur les Sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité et des perspectives, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

**I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

**I.1- Activité de la Société**

**I.1-a) Sur les plans technique et commercial**

Sur cette année 2023, Groupe Airwell a poursuivi le développement de son activité avec une augmentation de son chiffre d'affaires de l'ordre de 15%.

Cette progression a été accompagnée par la souscription, en janvier 2023, d'un emprunt obligataire de 5 000 000€ auprès du fonds « France Economie Réelle » géré par Delta Alternative Management. Cet emprunt a pour terme le 30/06/2028 et a été conclu avec un remboursement in fine.

Par la suite, la société Groupe Airwell, déjà cotée sur Euronext Access+ depuis juillet 2021, a opéré fin juin 2023 une augmentation de capital de 6.1M€, suivi du transfert des titres sur Euronext Growth Paris. Cette augmentation de capital s'est traduite par la souscription de 1 210 000 actions nouvelles de 0.05€ de valeur nominale, au prix de 5€ l'action, soit le nominal majoré d'une prime d'émission de 4.95€.

Dans le même temps, le 28 juin 2023, Groupe Airwell a acquis les actifs du fonds de commerce de la société Amzair Industrie, concepteur et fabricant de pompes à chaleur 100% françaises, pour le résidentiel et le petit tertiaire. Basé à Plabennec dans le Finistère, Amzair Industrie devient Airwell Industrie, laquelle intègre 25 collaborateurs.

Sur le plan technique, les projets entrepris sur les solutions éco-thermiques intelligentes pour le résidentiel et le tertiaire poursuivent leur développement, avec notamment cette année un partenariat établi avec LACROIX, leader français des solutions IoT industrielles.

### **I.1-b) Sur les plans juridique et capitalistique**

L'exercice 2023 a été marqué par les nombreuses décisions suivantes sur les plans juridiques et capitalistiques :

**I.1-b.1.** En date du 20 avril 2023, le Conseil d'administration de la Société a pris les décisions suivantes :

- Examen et arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Examen et arrêté des comptes sociaux consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer notamment sur lesdits comptes sociaux et consolidés ;
- Projet de transfert de la cotation des titres de la Société sur le marché Euronext Growth Paris ;
- Précisions concernant les « BSA 12.22 » ;
- Questions diverses ;

**I.1-b.2.** En date du 2 juin 2023, le Conseil d'administration de la Société a pris les décisions suivantes :

- Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil 20 avril 2023 ;
- Point d'information sur l'activité (Opérations) et la Gouvernance de la Société ; Point d'information financière et la stratégie Produit et Services de la Société ;
- Point d'information sur les ressources humaines et l'Innovation de la Société ;
- Augmentation de capital en numéraire, réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public suivie d'un transfert sur Euronext Growth par voie d'offre au public ; Autorisation au Président pour procéder au rachat d'éléments du fonds de commerce de la société AMZAIR ;
- Questions diverses.

**I.1-b.3.** En date du 13 juin 2023, le Président Directeur Général de la Société faisant usage de la subdélégation de compétence qui lui a été conférée par le Conseil d'administration au cours de sa réunion du 2 juin 2023 à l'effet de décider le lancement d'une augmentation de capital en numéraire d'un montant maximum de 5.200.000 euros (prime d'émission incluse) par émission d'un nombre maximum de 1.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 cents (0,05 euro) chacune.

**I.1-b.4.** Les Actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée générale ordinaire le 14 juin 2023 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### A titre ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation des termes de ce rapport ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

- Affectation du résultat ;
- Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Nomination d'un nouvel administrateur ;
- Fixation de la rémunération des membres du Conseil d'Administration ;
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant ;
- Autorisation conférée au Conseil d'Administration en vue de la mise en place d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions.

A titre extraordinaire :

- Autorisation conférée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation des actions auto-détenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la Société de ses propres actions ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'une offre au public autre que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'une offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé) ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie d'investisseurs institutionnels ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une ou plusieurs catégories de personnes ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des créanciers de la Société ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre, dans le cadre d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 15% de l'émission initiale en cas de demandes excédentaires ;
- Autorisation conférée au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et/ou des sociétés liées ;

- Autorisation conférée au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et/ou des sociétés liées ;
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions « **BSA 2023** » avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires dans le cadre d'une émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de ces derniers ;
- Autorisation du projet de transfert des titres de la Société d'EURONEXT ACCESS + sur EURONEXT GROWTH PARIS et pouvoirs conférés au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ce transfert ;

A titre ordinaire :

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**I.1-b.5.** En date du 22 juin 2023, le Conseil d'administration de la Société a pris les décisions suivantes :

- Augmentation du capital social d'un montant de 60.500 euros pour le porter à 304.177.10 euros par l'émission, réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public, de 1.210.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, au prix unitaire de 5,00 euros, soit un montant total, prime d'émission comprise, de 6.050.000 euros.

**I.1-b.6.** En date du 17 octobre 2023, le Conseil d'administration de la Société a pris les décisions suivantes :

- Examen et adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration ;
- Utilisation de la délégation conférée au Conseil d'Administration par l'assemblée générale mixte du 14 juin 2023 à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions « BSA 2023 », avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes ;
- Fixation de la répartition entre les membres du Conseil d'Administration du montant de la rémunération décidée par l'assemblée générale mixte du 14 juin 2023 ;
- Programme de rachat par la Société de ses propres actions, autorisé par l'assemblée générale mixte du 14 juin 2023 ;
- Modification des conditions d'approbation d'une convention de sous location ;
- Présentation de différents projets opérationnels et d'organisation par la Direction Générale ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs.

**I.1-b.7.** En date du 8 novembre 2023, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Fixation du prix des BSA 2023 suite à l'utilisation de la délégation conférée au Conseil d'Administration par l'assemblée générale mixte du 14 juin 2023 à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions « BSA 2023 », avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs.

**I.1-b.8.** En date du 21 décembre 2023, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Utilisation de la délégation conférée au Conseil d'Administration par l'assemblée générale mixte du 14 juin 2023 à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission de valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital sous la forme de bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'une offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé)
- Information et validation du projet de TUP entre Airwell Residential SAS et Groupe Airwell SA ;
- Examen et validation du Budget 2024 ;
- Pouvoirs pour formalités.

### **I.3- Activités de recherche et de développement et croissance externe**

Au cours de 2023, Groupe Airwell a continué à élaborer des solutions éco-thermiques innovantes afin d'avoir une offre adaptée au besoin des clients finaux.

Le montant alloué au cours de l'exercice à la recherche et au développement de nos solutions s'élève à 452 K€.

En juin 2023, Groupe Airwell acquiert Amzair Industrie et crée Airwell Industrie pour intégrer la production dans sa chaîne de valeur. Fort de 25 collaborateurs, AMZAIR Industrie, qui devient AIRWELL Industrie, va enrichir et compléter l'écosystème du GROUPE AIRWELL dans la conception et la fabrication de pompes à chaleur 100% françaises et connectées. L'alliance des forces commerciales des deux groupes favorisera le renforcement de leur présence sur l'Ouest de la France et leur permet de s'appuyer sur la force de frappe commerciale du GROUPE AIRWELL tant en France qu'à l'export par sa présence dans plus de 80 pays.

### **I.4- Évolution prévisible et perspectives**

Pour 2024, les perspectives pour le Groupe Airwell sont des plus encourageantes. En effet, on constate d'une part un marché sous-jacent important notamment porté par des politiques environnementales françaises et européennes très favorables, mais surtout une stratégie du groupe innovante et claire, s'appuyant sur une large gamme de produits et de services associés.

### **I.5- Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice social**

#### **I.5-a) Sur les plans technique et commercial**

En mars 2024, Groupe Airwell a pris une participation minoritaire au capital de la société Synerpod, une start-up innovante basée en Pays de Loire, créée en 2021, qui vise à massifier la rénovation énergétique de l'habitat collectif et individuel en précarité énergétique. Le pourcentage de détention s'élève à 13.04%.

Synerpod commercialise un module extérieur préfabriqué destiné aux bailleurs sociaux. Ce module intègre entre autres une pompe à chaleur silencieuse double service fournie par Airwell.

Un premier projet relatif à la rénovation énergétique de 400 maisons est déjà en cours.

### **I.5-b) Sur les plans juridique et capitalistique**

Néant.

### **I.6- Risques et/ou incertitudes auxquels la Société est confrontée**

Nous ne voyons pas de risques ou incertitudes à mentionner

## **II - PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DES RESULTATS**

### **II.1.a - Exposé sur les chiffres sociaux de GROUPE AIRWELL**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les résultats de la Société sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires s'est élevé à 63 537 137€ contre 55 442 665€ au titre de l'exercice précédent ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 63 686 239€ contre 55 906 406€ au titre de l'exercice précédent ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 62 245 338€ contre 55 089 259€ au titre de l'exercice précédent ;
- Le résultat d'exploitation ressort à la somme de 1 440 900€ contre 817 146€ au titre de l'exercice précédent ;

Compte tenu d'un résultat financier négatif de 858 370€ (contre un résultat négatif de 312 126€ au titre de l'exercice précédent) et d'un résultat exceptionnel négatif de 63 997€ (contre un résultat de 63 897€ au titre de l'exercice précédent), le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 411 538€ (contre un bénéfice de 403 653€ au titre de l'exercice précédent).

Au 31 décembre 2023 le total du bilan de la Société s'élevait à 47 709 910€, contre 39 222 301€ au titre de l'exercice précédent.

Enfin, nous vous précisons que les capitaux propres de notre Société sont positifs à hauteur de 9 210 098€ au 31 décembre 2023.

### **II.1.b – Chiffres consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

Les chiffres consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. (Principes comptables français)

La société bénéficie de l'exemption de publication de comptes consolidés mais des comptes consolidés ont été néanmoins établis sur une base volontaire afin d'assurer une meilleure information des parties prenantes. Ces comptes consolidés établis sur une base volontaire seront certifiés par notre commissaire aux comptes.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les résultats de la Société sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires s'est élevé à 65 037 043€

- Le total des produits d'exploitation s'élève à 65 434 282€
- Le résultat d'exploitation ressort à la somme positive de 2 762 724€
- Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à la somme de 1 381 456€

Enfin, nous vous précisons que les capitaux propres consolidés sont positifs à hauteur de 10 695 230€ au 31 décembre 2023.

**II.1.c** – Conformément à l'article R. 225-102 du code de commerce, nous vous présentons ci-dessous les résultats des cinq derniers exercices de la Société relatifs aux comptes sociaux :

	2023	2022	2021	2020	2019
<b>I. - Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social.	304.177,10	242 361,30	217 361,30	200 000	200 000
b) Nombre d'actions émises.	6 083 542	4 847 226	4 347 226	20 000	20 000
<b>II. - Résultat global des opérations effectives</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxe.	63 537 137	55 442 665	18 440 490	15 325 999	15 171 290
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions.	2 802 777	1 388 730	744 952	274 685	-40 079
c) Impôts sur les bénéfices.	106 995	37 470	0	0	0
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions.	411 538	403 653	246 105	81 932	23 096
e) Montant des bénéfices distribués.	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>III. - Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions.					
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions.					
c) Dividende versé à chaque action.					
<b>IV. - Personnel</b>					
a) Nombre de salariés.	71	68	40	38	32
b) Montant de la masse salariale.	5 015 645	4 257 112	2 146 540	1 565 526	1 506 076
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.).	2 317 141	2 079 448	1 016 960	747 602	653 958

## **II.2- Méthodes de présentation des comptes annuels**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur et sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

## **II.3- Charges et dépenses « somptuaires »**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 Quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, pour un montant de 74 621€.

## **II.4 - Proposition d'affectation du résultat**

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice 2023, s'élevant à 411 538 euros, au poste réserve légale à hauteur de 6 180 euros et 405 358 euros en report à nouveau.

## **II.5- Rappel des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices sociaux**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende.

## **III - FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Notre Société détient depuis le mois d'avril 2021 100% du capital social de la société Airwell Residential, société par actions simplifiée au capital de 2.500.000 euros dont le siège social est 10 rue du Fort de Saint Cyr – 78180 Montigny-le-Bretonneux, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 752.800.862.

Notre société détient également 80% du capital social de la société Airwell Academy, société par actions simplifiée, au capital de 500€, dont le siège social est 10 rue du Fort de Saint Cr – 78180 Montigny-le-Bretonneux, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 878 249 754.

Depuis le 28 juin 2023, notre société détient 100% du capital social de la société Airwell Industrie (formée à l'occasion du rachat du fonds de commerce de la société AMZAIR Industries), société par actions simplifiée au capital de 500 000€ dont le siège social est Zone de Penhoat – 521 Rue Gustave Eiffel – 29860 Plabennec, immatriculée au RCS de Brest sous le numéro 953 986 403.

Enfin, notre société détient également via sa filiale Airwell Residential, 100% du capital d'une filiale en Allemagne : Airwell Residential Deutschland GmbH, dont le siège est Dornhofstrasse 34 – 63 623 Neu-Isenburg – Allemagne ; au capital de 25 000€.

## **IV - INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL**

Par application des dispositions de l'article L 225-211 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2023, la Société détient 16 082 actions propres.

La majorité du capital est détenue par Marvik Holding.

## **V - INFORMATIONS FOURNIES AU TITRE DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

### **a. Informations concernant les mandataires sociaux :**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société :

<b>Nom du mandataire</b>	<b>Mandat au sein de la Société</b>	<b>Mandat ou fonction exercé dans une autre société</b>	<b>Nom de la société</b>
<b>Laurent ROEGEL</b>	Président Directeur Général	Président	MARVIK HOLDING
<b>Laurent ROEGEL</b>	Président Directeur Général	Co-gérant	SCI ROMA
<b>Laurent ROEGEL</b>	Président Directeur Général	Co-gérant	SCI ROEGEL & ASSOCIES
<b>Anne-Laurence IMBERT</b>	Administrateur		
<b>Philippe CORMIER</b>	Administrateur	Président d'association	GEYVO
<b>Stéphanie LE BEUZE</b>	Administrateur		

### **b. Contrôle des Commissaires aux comptes**

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général des Commissaires aux comptes et de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 225-38 et s. du Code de Commerce.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes.

#### **Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce**

Notre Commissaire aux Comptes vous présentera son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce.

#### **Concernant les conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé :**

NEANT

#### **Concernant la poursuite au cours de l'exercice écoulé des conventions déjà approuvées :**

NEANT

### **c. Situation des mandats des dirigeants, administrateurs, censeurs et Commissaires aux comptes de la Société**

#### **1. Mandants des dirigeants, administrateurs et Censeurs de la Société :**

- L'Assemblée générale du 14 juin 2021 a décidé de nommer Monsieur Laurent ROEGEL aux fonctions d'administrateur pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année **2024** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- L'Assemblée générale du 14 juin 2021 a décidé de nommer Madame Anne-Laurence IMBERT aux fonctions d'administrateur pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année **2024** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- L'Assemblée générale du 14 juin 2021 a décidé de nommer Monsieur Philippe CORMIER aux fonctions d'administrateur pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année **2024** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Le Conseil d'administration du 14 juin 2021 a décidé de nommer Monsieur Laurent ROEGEL aux fonctions de (i) Président du Conseil d'administration et de (ii) Directeur général pour la durée de son mandat d'administrateur, soit pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année **2024** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- L'Assemblée générale du 14 juin 2023 a décidé de nommer Madame Stéphanie LE BEUZE aux fonctions d'administrateur pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année **2026** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Il sera proposé aux actionnaires réunis lors de la prochaine Assemblée Générale de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Laurent ROEGEL, Madame Anne-Laurence IMBERT et Monsieur Philippe CORMIER pour une durée de trois (3) années et lors réunion du Conseil d'Administration de procéder au renouvellement de mandats de Monsieur Laurent ROEGEL en tant que Président du Conseil d'administration et de Directeur général pour une durée de trois (3) années.

#### **2. Mandats des Commissaires aux comptes de la Société :**

L'Assemblée générale du 14 juin 2023 a renouvelé les mandats de :

- **ERNST & YOUNG AUDIT**, société par actions simplifiées dont le siège social est sis 1/2 Place des Saisons – 92400 Courbevoie – Paris La Défense 1, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 438 476 913, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ; et
- **AUDITEX**, société par actions simplifiées dont le siège social est sis 51/2 Place des Saisons – 92400 Courbevoie – Paris La Défense 1, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 377 652 938, en qualité de commissaire aux comptes suppléants,

pour une nouvelle période de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2028.

#### **d. Informations relatives aux délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce :**

Au cours de l'assemblée générale mixte le 14 juin 2023 il a été donné pouvoir au Conseil d'administration à l'effet de :

- d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'une offre au public autre que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier. Le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de trois cent mille euros (300.000€) euros.
- augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'une offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé). Le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de trois cent mille euros (300.000€) euros.

il est rappelé que les membres du Conseil d'administration de la Société réunis le 21 décembre 2023, ont fait usage de la délégation de compétence votée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 14 juin 2023 d'émettre à l'effet deux cent quarante mille (240.000) Bons de Souscription d'Actions.

- d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie d'investisseurs institutionnels. Le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de trois cent mille euros (300.000€) euros.
- d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une ou plusieurs catégories de personnes. Le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de trois cent mille euros (300.000€) euros.
- d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des créanciers de la Société. Le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de trois cent mille euros (300.000€) euros.
- d'augmenter le nombre de titres à émettre, dans le cadre d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Le montant des émissions susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à un montant égal à quinze pour cent (15 %) du montant de l'émission initiale décidée par le Conseil d'Administration.
- procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite de cinq pour cent (5,00) % du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration ;
- consentir des options de souscription d'actions nouvelles à émettre de la Société dans la limite de cinq pour cent (5,00) % du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration ;

- d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions « BSA 2023 », avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes. Le montant maximum de BSA 2023 à émettre, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant de trois cent mille (300.000) bons de souscription d'actions.

il est rappelé que les membres du Conseil d'administration de la Société réunis le 17 octobre, ont fait usage de la délégation de compétence votée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 14 juin 2023 à l'effet d'attribuer deux cent quarante mille (240.000) BSA 2023.

- d'émettre des actions ordinaires dans le cadre d'une émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de ces derniers. Le montant nominal maximal des actions qui pourront être ainsi émises en vertu de la présente délégation, est fixé à 3% du capital augmenté.

## **VI- ACTIONNARIAT SALARIE**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous précisons qu'à la date de rédaction du présent rapport, comme à la date de clôture de l'exercice, les actions détenues par le personnel de la Société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise représentent moins de 3 % du capital social, la Société n'ayant pas mis en place de plan de participation des salariés au capital.

## **VII - INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENTS**

Au titre des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, le rapport de gestion des sociétés, dont les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes, devra comprendre, aussi bien pour les fournisseurs que les clients, le nombre et le montant total des factures reçues ou émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu. Ces montants seront ventilés par tranches de retard (c. com. art. L. 441-6-1).

Les montants indiqués ci-dessous sont présentés en euros TTC (toutes taxes comprises)

### **Solde au 31 décembre 2023 des dettes (TTC) à l'égard des fournisseurs par dates d'échéances**

<b>Dettes en €</b>	<b>Non échues</b>	<b>0 - 29 jours</b>	<b>30 – 59 jours</b>	<b>60 - 89 jours</b>	<b>&gt; 90 jours</b>	<b>Solde au 31.12.2023</b>
Fournisseurs Français	1 145 183	161 112	33 202	38 939	86 589	1 465 024
Fournisseurs étrangers	63 923	3 979	1 092	0	72 314	141 308
Fournisseurs interco	6 650 355	2 637 328	2 499 294	1 133 636	64 231	12 984 843
<b>Total TTC</b>	<b>7 859 461</b>	<b>2 802 419</b>	<b>2 533 588</b>	<b>1 172 575</b>	<b>223 134</b>	<b>14 591 176</b>
% du total des dettes TTC	53.8%	19.2%	17,4%	8,0%	1.5%	100%
Nombres de factures	273	70	44	37	81	505

**Solde au 31 décembre 2023 des créances (TTC) clients par dates d'échéances**

<b>Créances en €</b>	<b>Non échues</b>	<b>0 - 29 jours</b>	<b>30 – 59 jours</b>	<b>60 - 89 jours</b>	<b>&gt; 90 jours</b>	<b>Solde au 31.12.2023</b>
Créanciers Français	8 402 050	596 932	58 955	18 412	339 901	9 416 251
Créanciers étrangers	6 399 117	1 105 663	276 553	230 608	375 654	8 387 595
Créanciers interco	47 572	20 113	56 322	0	0	124 007
<b>Total TTC</b>	<b>14 848 740</b>	<b>1 722 708</b>	<b>391 830</b>	<b>249 020</b>	<b>715 555</b>	<b>17 927 853</b>
% du total créances TTC	82.8%	9.6%	2,2%	1,4%	4,0%	100%
Nombre de factures	651	96	37	21	81	886

**VIII – CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES**

En conséquence de ce qui précède, nous vous proposons de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Annuelle le **26 juin 2024 à 9 heures 30**, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation des termes de ce rapport ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Renouvellement des mandats d'Administrateur ;
- Fixation de la rémunération des membres du Conseil d'Administration ;
- Autorisation conférée au Conseil d'Administration en vue de la mise en place d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions.

A titre extraordinaire :

- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant,

- immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie d'investisseurs institutionnels ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une ou plusieurs catégories de personnes ;
  - Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des créanciers de la Société ;
  - Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires dans le cadre d'une émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de ces derniers ;

A titre ordinaire :

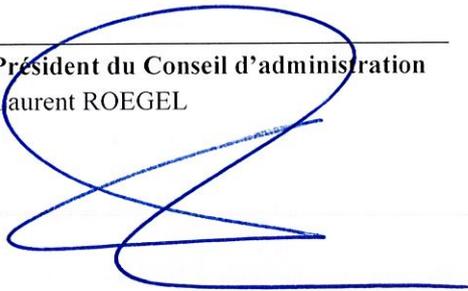
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Un rapport spécial sur la partie extraordinaire vous sera également présenté.

\*\*\*

Nous espérons que les propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions correspondantes.

\_\_\_\_\_  
**Le Président du Conseil d'administration**  
M. Laurent ROEGEL



**B. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES  
CLOS AU 31 DECEMBRE 2023**

# **GROUPE AIRWELL**

10 rue du Fort de Saint Cyr  
78180 Montigny le Bretonneux

**COMPTES CONSOLIDES**

**AU 31 DECEMBRE 2023**

**I – BILAN CONSOLIDE**

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>En Euros</b>		
Capital souscrit non appelé		
Immobilisations incorporelles	4 390 941	4 575 597
<i>Dont écart d'acquisition</i>	500 000	500 000
Immobilisations corporelles	686 346	1 394 244
Titres mis en équivalence		
Immobilisations financières	1 239 298	1 469 922
<b>Actif immobilisé</b>	<b>6 316 586</b>	<b>7 439 762</b>
Stocks et en-cours de production	12 241 048	15 244 532
Clients et comptes rattachés	13 890 702	18 187 658
Autres créances et comptes de régularisation	4 862 888	3 080 649
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	2 069 660	3 470 933
<b>Actif circulant</b>	<b>33 064 298</b>	<b>39 983 772</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>39 380 884</b>	<b>47 423 534</b>
<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>En Euros</b>		
Capital	242 361	304 177
Prime d'émission	2 112 044	7 407 663
Réserve légale	13 306	24 237
Autres réserves		
Report à nouveau	-542 982	-150 259
<b>Réserves Groupe</b>	<b>1 039 239</b>	<b>1 678 468</b>
<b>Résultat consolidé</b>	<b>1 042 882</b>	<b>1 430 945</b>
<b>Capitaux propres (Part du groupe)</b>	<b>3 906 850</b>	<b>10 695 230</b>
<b>Ecart de conversion</b>		
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>-41 081</b>	<b>-90 570</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>3 184 326</b>	<b>3 197 280</b>
Emprunt et dettes établ. Crédits	3 183 654	2 642 287
Emprunt et dettes financières diverses	659 915	5 000 000
Fournisseurs et comptes rattachés	14 381 879	11 996 607
Dettes fiscales et sociales	2 353 657	2 355 238
Autres dettes et comptes de régularisation	11 751 685	11 627 461
<b>Dettes</b>	<b>32 330 789</b>	<b>33 621 594</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>39 380 884</b>	<b>47 423 534</b>

**II – COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**

Compte de Résultat Consolidé	31/12/2022	31/12/2023
<b>En Euros</b>		
Ventes de marchandises	54 162 697	63 078 216
Production vendue de biens		1 167 939
Production vendue de services	1 579 262	790 887
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>55 741 959</b>	<b>65 037 043</b>
Production stockée		
Reprise amort. ,provisions, transfert	493 619	111 283
Autres produits d'exploitation	817 152	285 956
<b>Total Produits</b>	<b>57 052 729</b>	<b>65 434 282</b>
Achats de marchandises et autres	40 011 728	41 814 693
Variation de stock	-1 579 667	1 961 258
Autres achats et charges externes	8 946 602	10 009 080
Impôts, taxes et versements assimilés	146 757	220 510
Frais de personnel	6 456 933	8 007 623
Autres charges d'exploitation	948 418	186 605
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	640 043	996 713
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>55 570 814</b>	<b>63 196 481</b>
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition</b>	<b>1 481 915</b>	<b>2 237 800</b>
Dotations aux amortissements, dépréciations des écarts d'acquisition	-302 690	-524 923
<b>Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition</b>	<b>1 179 225</b>	<b>1 712 877</b>
Produits financiers	21 921	67 159
Charges financières	416 014	950 102
<b>Résultat financier</b>	<b>-394 093</b>	<b>-882 943</b>
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>	<b>1 390 512</b>	<b>1 879 781</b>
Produits exceptionnels	1 032 000	34 534
Charges exceptionnelles	1 000 000	336 285
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>32 000</b>	<b>-301 751</b>
Impôts sur les sociétés	410 941	196 575
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>1 011 571</b>	<b>1 381 456</b>
Quote part des résultats des entreprises mises en équivalence		
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>1 011 571</b>	<b>1 381 456</b>
Intérêts minoritaires	-31 311	-49 489
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>1 042 882</b>	<b>1 430 945</b>

## III – TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

	31/12/2023	31/12/2022
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</u></b>		
Résultat net des sociétés intégrées	1 381 456	1 011 571
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>		
Amortissements et provisions (nets)	199 259	(148 507)
Variation des impôts différés	640 251	390 014
(Plus) / moins values de cession	-	-
Autres produits et charges calculés		
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>2 220 965</b>	<b>1 253 078</b>
<b>Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Variation des créances d'exploitation	(1 764 679)	(4 732 565)
Variation des stocks et encours	(2 755 723)	(2 974 505)
Variation des dettes d'exploitation	(3 824 459)	7 305 721
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>(8 344 860)</b>	<b>(401 349)</b>
<b>Flux net de trésorerie lié à l'activité</b>	<b>(6 123 895)</b>	<b>851 729</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</u></b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 305 828)	(544 586)
Cessions ou diminutions d'immobilisations corporelles et incorporelles	25 467	1 062 769
Variation des immobilisations financières	(230 623)	(106 722)
Incidence des variations de périmètre	(120 000)	-
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(1 630 985)</b>	<b>411 461</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</u></b>		
Augmentation de capital en numéraire	5 357 435	1 500 000
Emissions de BSA	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-	-
Emissions d'emprunts	5 111 250	820 000
Remboursements d'emprunts	(1 312 532)	(3 422 571)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>9 156 154</b>	<b>(1 102 571)</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>1 401 274</b>	<b>160 619</b>

**NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES**

Créée en 1947 en France, Airwell est un acteur référent français de la pompe à chaleur pour les marchés résidentiel et tertiaire. Sur un marché porté par la transition énergétique, la société ambitionne de devenir un des leaders en Europe, et un acteur incontournable des solutions climatiques et thermiques basées sur les besoins et usages, au niveau mondial avec une présence dans 80 pays.

**A. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes consolidés sont établis selon les principes comptables et les règles d'évaluation fixés par la loi et le code de commerce, en conformité avec le Règlement ANC n° 2020-01 modifiant le règlement CRC n°99-02 relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et des entreprises publiques.

La préparation des états financiers requiert de la part de la direction, certaines estimations et hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers et les notes annexes. Les réalisations peuvent s'avérer différentes de ces estimations par la suite.

Les comptes consolidés sont établis selon le principe de continuité d'exploitation et font apparaître au 31 décembre 2023, un résultat net consolidé part du groupe de 1 430 945 €.

**1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

Les états financiers des sociétés dans lesquelles la société GROUPE AIRWELL exerce un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions et les comptes réciproques significatifs entre les sociétés du Groupe ont été éliminés.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés	Adresses	Activités	% de détention	% d'intérêts	Méthodes d'intégration	Dates de Clôture
GROUPE AIRWELL	10 rue du Fort de Saint Cyr 78180 Montigny le Bretonneux	Commerce de gros	NA	NA	Maison Mère	31-déc
AIRWELL RESIDENTIAL SAS	10 rue du Fort de Saint Cyr 78180 Montigny le Bretonneux	Commerce de gros	100%	100 %	Intégration globale	31-déc
AIRWELL ACADEMY	10 rue du Fort de Saint Cyr 78180 Montigny le Bretonneux	Formation	80%	80%	Intégration globale	31-déc
AIRWELL INDUSTRIE	Zone de Penhoat 521 rue Gustave Eiffel 29860 Plabennec	Industrie	100%	100 %	Intégration globale	31-déc
AIRWELL RESIDENTIAL DEUTSCHLAND GMBH	Dornhofstr.34 62263 Neu-Isenburg Allemagne	Commerce de gros	100%	100 %	Intégration globale	31-déc

## 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Plusieurs évènements importants sont à mentionner sur cette année 2023. Parmi les principaux, nous noterons :

En janvier 2023, Groupe Airwell a souscrit un emprunt obligataire de 5,000,000 € auprès du fonds « France Economie Réelle » géré par Delta Alternative Management. Cet emprunt a pour terme le 30/06/2028 et a été conclu avec un remboursement in fine.

Par la suite, la société Groupe Airwell, déjà coté sur Euronext Access+ depuis juillet 2021, a opéré fin juin 2023 une augmentation de capital de 6.1M€, suivi du transfert des titres sur Euronext Growth Paris. Cette augmentation s'est traduite par la souscription de 1 210 000 actions nouvelles de 0.05€ de valeur nominale, au prix de 5€ l'action, soit le pair majoré d'une prime d'émission de 4.95€.

Enfin, le 28 juin 2023, Groupe Airwell, via la création de la société Airwell Industrie, a acquis les actifs du fonds de commerce de la société Amzair Industrie, concepteur et fabricant de pompes à chaleur 100% françaises, pour le résidentiel et le petit tertiaire. Basé à Plabennec dans le Finistère, Airwell Industrie, intègre les 25 collaborateurs d'Amzair Industrie.

## 3. FAITS MARQUANTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

Depuis la clôture, le groupe Airwell a pris une participation minoritaire au capital de la société Synerpod, une start-up innovante, créée en 2021, qui vise à massifier la rénovation énergétique de l'habitat collectif et individuel en précarité énergétique.

## 4. METHODES DE CONSOLIDATION

### ➤ Capitaux propres

Le capital social est composé de 6 083 542 actions de 0.05 €.

Les capitaux propres part du Groupe au 31 décembre 2023 s'élèvent à 10 695 230 € dont 1 430 945 € de résultat net consolidé part du groupe.

### ➤ Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondent à l'écart calculé entre le coût d'achat de participations acquises et la quote-part des capitaux propres correspondants. Ces écarts sont prioritairement affectés aux actifs et passifs identifiés des entreprises acquises de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur. L'écart résiduel est inscrit en écart d'acquisition et affecté à chaque Unité Génératrice de Trésorerie susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise.

Conformément aux règlements de l'ANC 2020-01, le Groupe procède à des tests de dépréciation de ses écarts d'acquisition dans la mesure où la durée d'utilisation est non limitée. Ces tests sont réalisés au moins une fois par an lors de la clôture des comptes et lors de la survenance d'indicateurs internes ou externes remettant en cause leur valeur nette comptable. Un amortissement exceptionnel est constaté, le cas échéant, afin de ramener ces derniers à leur juste valeur.

### - Acquisition ARS

Le montant de l'écart d'acquisition brut constaté lors de l'acquisition la société ARS est négatif de 3 026 900 € et a été inscrit dans le poste de provision pour risques et charges. La provision est reprise de manière linéaire sur une durée de 10 ans et figure sur la ligne « Dotations aux amortissements, dépréciations des écarts d'acquisition » du compte de résultat.

L'écart d'acquisition a été déterminé de la façon suivante :

Airwell Residential SAS au 12/04/21	€
Capital social + réserve	4 009 092
Résultat net	178 919
<b>Capitaux propres</b>	<b>4 188 011</b>
PV Latente sur Marques	2 721 000
Impôts différés passif sur plus value latente	- 680 250
Impôts différé actif (déficits au 31/12/20)	1 127 115
<b>Total Situation nette groupe à la date d'acquisition (A)</b>	<b>7 355 876</b>
<b>Prix d'acquisition des titres ARS (B)</b>	<b>4 328 976</b>
<b>Ecart d'acquisition (A)-(B)</b>	<b>- 3 026 900</b>

### - Acquisition AMZAIR INDUSTRIE

Au cours de l'exercice 2023, à la suite de la prise de contrôle des activités de la société AMZAIR, un écart d'acquisition négatif a été constaté pour un montant de 440 k€. Celui-ci a pour origine un écart d'évaluation sur les stocks. L'écart d'acquisition négatif sera repris en résultat en fonction de la consommation des stocks ayant fait l'objet d'une réévaluation. Au 31 décembre 2023, la reprise s'élève à 222 k€.

L'écart d'acquisition a été déterminé de la façon suivante :

	€
<b>Prix acquisition AMZAIR (a)</b>	<b>196 674</b>
<b>Valeur réelle des actifs acquis (b)</b>	<b>636 340</b>
<i>Incorporels</i>	10 000
<i>Corporels</i>	40 000
<i>Stocks</i>	758 454
<i>Impot différé passif</i>	- 172 113
<b>Ecart d'acquisition (a) - (b)</b>	<b>- 439 666</b>

L'activité acquise a généré un chiffre d'affaires de 1 316 k€ depuis la date de prise de contrôle.

➤ **Ecarts d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond d'une part, à la revalorisation en juste valeur de l'ensemble des actifs identifiés dans le patrimoine de l'entreprise consolidée, en raison d'un décalage possible entre la comptabilisation des différents éléments du bilan à leur coût historique et leur montant déterminé en juste valeur.

L'écart d'évaluation est inclus dans la valeur des actifs et passifs de la société consolidée.

Un écart d'évaluation avait été déterminé sur les 2 marques détenues par la société ARS.

La marque Airwell a été valorisée à 3.5 M€ et la marque Johnson à 1 M€. Les marques ne font pas l'objet d'un amortissement compte tenu de leur durée d'utilité indéfinie.

La Marque Johnson a été cédée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022 pour la somme de 1 M€.

Un écart d'évaluation a également été déterminé sur les stocks repris lors de l'acquisition de l'activité de la société AMZAIR pour un montant de 1.2 M€.

➤ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées :

- à leur coût d'acquisition pour les actifs à titre onéreux,
- à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise,
- à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition, les fonds de commerce sont mis à zéro et revalorisés soit en incorporel, soit écart d'acquisition s'ils ne sont pas affectables.

Les immobilisations incorporelles comprennent les postes suivants :

- Les logiciels acquis
- Les marques

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue.

- |                    |                  |
|--------------------|------------------|
| ▪ Logiciels acquis | 3 et 5 ans       |
| ▪ Marque           | Non amortissable |

S'agissant des marques, un test de dépréciation est effectué chaque année. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus haute entre la valeur d'usage et la valeur vénale.

La valeur d'usage est obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie générés par l'actif.

La valeur vénale correspond à la valeur de marché de l'actif qui est déterminée par référence à des transactions similaires récentes, ou à des évaluations réalisées par des experts indépendant.

➤ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées :

- à leur coût d'acquisition pour les actifs à titre onéreux,
- à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise,
- à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue.

- |  |                  |
|--|------------------|
| • Installation générale et agencements | 5 ans            |
| • Mobilier et matériel de bureau       | de 1 à 10 ans    |
| • Immobilisations en cours             | Non amortissable |

➤ **Immobilisations financières**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais d'accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

➤ **Stocks**

Les stocks sont évalués selon la méthode du Coût Moyen Unitaire Pondéré (CUMP).

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Cette dépréciation est notamment évaluée en tenant compte de l'ancienneté des produits et des statistiques de ventes.

Entre autres, cela conduit à ce que les produits datant de moins d'un an ne soient pas dépréciés, et qu'un taux de dépréciation soit considéré sur les autres produits selon des tables de dépréciation définies.

La valeur brute des marchandises comprend le prix d'achat et les coûts liés à l'acheminement des marchandises.

➤ **Créances clients et autres créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

➤ **Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

➤ **Impôts sur les résultats**

Les impôts sur les résultats comprennent l'impôt exigible et les impôts différés.

Les impôts différés sont déterminés, selon une approche bilancielle, sur la base des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale. Ils sont comptabilisés conformément à la conception étendue dont l'application est rendue obligatoire par le règlement ANC 2020-01.

Les retraitements non significatifs en matière d'impôts différés n'ont pas été pris en compte.

➤ **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires du Groupe provient principalement de la vente de pompes à chaleur air/eau et pompes à chaleur air/air.

Le chiffre d'affaires est reconnu lorsque le transfert de propriété est effectué, fonction des incoterms FOB (Free on board) à l'export et DPU (Rendu au lieu de destination) en métropole.

➤ **Provision pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges sont évaluées de manière à couvrir les litiges, contentieux, engagements de garantie et risques, liés au cours normal des opérations de la Société, susceptibles d'entraîner une sortie probable de ressources, sans contrepartie équivalente.

Ces provisions correspondent aux montants les plus probables que l'entreprise est susceptible de devoir verser.

➤ **Provision pour indemnités de départ à la retraite**

Les engagements de retraite et d'indemnités de départ à la retraite sont évalués sur une base actuarielle en fonction de la rémunération annuelle du personnel, de son ancienneté et d'un coefficient de rotation (Turn-over), variable en fonction de l'âge des salariés.

L'engagement de retraite est calculé en tenant compte :

- D'un taux annuel d'actualisation de 3.20 %

- D'un taux d'évolution du salaire moyen entre 2% et 3.5% selon les catégories
- D'un taux de turnover du personnel variant entre 1% et 12% avec l'âge et la catégorie professionnelle
- De la table de mortalité de l'INSEE
- Des charges patronales de 52% pour les cadres et de 45% pour les non-cadres

Compte tenu de l'importante variation du taux d'actualisation depuis 2019, et de l'impact sur le montant de la provision, la méthode du corridor est appliquée dans un souci de cohérence.

➤ **Charges et produits exceptionnels**

Les charges et produits exceptionnels sont composés des produits et charges peu nombreux, inhabituels, significatifs, anormaux et peu fréquents qui ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité courante.

**B - NOTES RELATIVES À CERTAINS POSTES DU BILAN****NOTE 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS - DEPRECIATIONS**

- **La variation des valeurs brutes des immobilisations incorporelles se présente comme suit (en Euros) :**

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
<b>Nature</b>				
Concessions, licences, logiciels et brevets	1 351 359	440 987	-	1 792 345
Ecart d'acquisition	500 000			500 000
Marques	3 525 000		-	3 525 000
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>5 376 359</b>	<b>440 987</b>	<b>-</b>	<b>5 817 345</b>

- **La variation des amortissements - dépréciations des immobilisations incorporelles se présente comme suit (en Euros) :**

Nature	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Concessions, licences, logiciels et brevets	985 418	256 332	-	1 241 750
	-			-
<b>Total amortissements</b>	<b>985 418</b>	<b>256 332</b>	<b>-</b>	<b>1 241 750</b>

**NOTE 2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS- DEPRECIATIONS**

- **La variation des valeurs brutes des immobilisations corporelles se présente comme suit (en Euros) :**

Valeurs brutes	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Matériel industriel		23 540		23 540
Agencements, installations	905 300	671 927	8 338	1 568 889
Véhicule de tourisme		7 500		7 500
Matériel et mobilier de bureau	281 424	201 618	27 129	455 913
Immobilisations en cours	18 800	20 260	-	39 060
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>1 205 524</b>	<b>924 845</b>	<b>35 467</b>	<b>2 094 902</b>

- **La variation des amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles se présente comme suit (en Euros) :**

<b>Amortissements</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31/12/2023</b>
Matériel industriel		3 248		3 248
Agencements, installations	371 365	152 099	-	523 465
Véhicule de tourisme		403		403
Matériel et mobilier de bureau	147 812	52 859	27 129	173 542
Immobilisations en cours	-			-
	-			-
<b>Total amortissements</b>	<b>519 178</b>	<b>208 609</b>	<b>27 129</b>	<b>700 658</b>

### **NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Au 31 décembre 2023, le détail des immobilisations financières se présente comme suit :

	<b>31/12/2022</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31/12/2023</b>
Depots et cautionnements	1 239 298	1 025 756	795 132	1 469 922
<b>Valeur des immobilisations financières nettes</b>	<b>1 239 298</b>	<b>1 025 756</b>	<b>795 132</b>	<b>1 469 922</b>

### **NOTE 4 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

<b>Valeurs brutes</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Variations</b>
Clients	18 456 916	14 086 485	-4 370 431
Clients impayés			
Factures à établir			
Dépréciation	-269 258	-195 783	73 475
<b>TOTAL</b>	<b>18 187 658</b>	<b>13 890 702</b>	<b>-4 296 956</b>

Le montant des créances cédés non échues au 31 décembre 2023 s'élèvent à 7 446 990 €.

**NOTE 5 – AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION**

La ventilation des autres actifs courants se décompose comme suit :

	à - d'1 an	à + d'1 an	Total
fournisseurs débiteurs	686 984		686 984
Personnel et comptes rattachés	3 039		3 039
Etat - TVA	424 193		424 193
Impôt différé actif	381 383		381 383
Débiteurs divers	946		946
Factor	1 312 597		1 312 597
Charges constatés d'avance	269 694		269 694
Différence de conversion actif	1 814		1 814
<b>TOTAL</b>	<b>3 080 649</b>	<b>-</b>	<b>3 080 649</b>

L'actif d'impôt différé est calculé sur la base d'un impôt de :

- 25 % en France

**NOTE 6 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE**

Les éléments constitutifs de la trésorerie sont les suivants :

	31/12/2023	31/12/2022
Actions propres	321 323	46 323
Compte à terme	2 000 000	
Comptes bancaires	1 141 889	2 014 583
Caisse	7 721	8 755

**NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE**

➤ **Capital social**

Le capital social de la société Groupe Airwell s'élève à 304 177.10 € à la suite des augmentations de capital suivantes :

- Augmentation de capital de 1315.80 € suite à l'émission de 26 316 actions gratuites
- Augmentation de capital de 60 500 € suite à l'émission de 1 210 000 actions nouvelles d'une valeur de 6 050 000 € soit une prime d'émission de 5 989 500 €.

Mouvements des titres	Nombre de titres	Valeur nominale	Capital social
Titres en débuts d'exercice	4 847 226	0,05	242 361
Variation du nominal			
Augmentation de capital	1 236 316	0,05	61 816
Titres remboursés ou annulés			
<b>Titres en fin d'exercice</b>	<b>6 083 542</b>	<b>0,05</b>	<b>304 177</b>

La société Groupe Airwell détient 16 082 actions propres pour un prix d'acquisition de 46 323 €. Ces actions propres figurent dans le poste valeurs mobilières de placement du bilan.

Les variations de capitaux propres sont les suivants :

	Capital Social	Réserves Légales	Prime d' émission	Report à nouveau	Réserves Consolidées	Résultat consolidé	Ecart de Conversion	TOTAL
<b>Capitaux Propres 31/12/2021</b>	<b>217 361</b>		<b>667 044</b>	<b>-775 782</b>	<b>154 101</b>	<b>1 131 244</b>	<b>0</b>	<b>1 393 968</b>
Affectation résultat 2021		13 306		232 800	885 138	- 1 131 244		-
Augmentation de capital nette des frais d'émission	25 000		1 445 000					1 470 001
Resultat de l'exercice 31/12/2022						1 042 882		1 042 882
<b>Capitaux Propres 31/12/2022</b>	<b>242 361</b>	<b>13 306</b>	<b>2 112 044</b>	<b>-542 982</b>	<b>1 039 239</b>	<b>1 042 882</b>	<b>0</b>	<b>3 906 850</b>
Affectation résultat 2022		10 931		392 722	639 229	- 1 042 882		-
Augmentation de capital nette des frais d'émission (1)	61 815		5 295 619					5 357 435
Resultat de l'exercice 31/12/2023						1 430 945		1 430 945
<b>Capitaux Propres 31/12/2023</b>	<b>304 176</b>	<b>24 237</b>	<b>7 407 663</b>	<b>-150 260</b>	<b>1 678 468</b>	<b>1 430 945</b>	<b>0</b>	<b>10 695 230</b>

(1) Le montant des frais d'émission s'élèvent à 753 k€

### NOTE 8 – INTERETS MINORITAIRES

	31/12/2023	31/12/2022
Réserves minoritaires	- 41 081	- 9 770
Dividendes versés aux minoritaires		
Variation de périmètre		
Divers		
Résultat minoritaire	- 49 489	- 31 311
<b>TOTAL</b>	<b>- 90 570</b>	<b>- 41 081</b>

### NOTE 9 – ECART D'ACQUISITION

➤ La variation des valeurs brutes des écarts d'acquisition se présente comme suit (en Euros) :

Entreprises concernées	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
AIRWELL RESIDENTIAL SAS Ecart d'acquisition négatif	- 2 509 805		- 302 690	- 2 207 115
GROUPE Airwell - Ecart acquisition postif	500 000			500 000
AIRWELL INDUSTRIE Ecart d'acquisition négatif		439 666	- 222 233	- 217 433
<b>Total</b>	<b>- 2 009 805</b>	<b>439 666</b>	<b>- 524 923</b>	<b>- 1 924 547</b>

L'écart d'acquisition relatif à la société AIRWELL RESIDENTIAL d'un montant de 3 026 900 € étant négatif, celui-ci a été constaté au passif dans le poste de provision pour risque et charges. La provision est reprise en résultat de manière linéaire sur une durée de 10 ans. La diminution de 302 690 € correspond à la reprise de ladite provision sur l'exercice.

Il en est de même pour l'écart d'acquisition relatif à la société Airwell Industrie. En revanche, la provision sera reprise selon rythme de consommation des stocks.

L'écart d'acquisition de 500 k€ correspond à l'acquisition d'un fonds de commerce par la société Groupe Airwell en 2016, représentatif de l'activité Airwell en France.

### **NOTE 10 - PROVISIONS**

Les provisions s'analysent comme suit :

	<b>31/12/2022</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>31/12/2023</b>
Provision SAV	192 893	29 164	-	222 057
Provision Retraite	364 239	74 621	-	438 860
Provision pour Risque	117 390	1 814	7 389	111 816
Ecart d'acquisition	2 509 804	439 666	524 923	2 424 547
<b>Total Provisions</b>	<b>3 184 326</b>	<b>545 265</b>	<b>532 312</b>	<b>3 197 280</b>

### **NOTE 11 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS**

Les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédits s'analysent comme suit :

	<b>Echéance moins 1 an</b>	<b>Echéance +1an - 5 ans</b>	<b>Echéance plus 5 ans</b>	<b>Total</b>
Emprunt bancaire	819 813	1 738 474	84 000	2 642 287
				-
<b>Total emprunts et dettes auprès des étab. de crédits</b>	<b>819 813</b>	<b>1 738 474</b>	<b>84 000</b>	<b>2 642 287</b>

### **NOTE 12 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS**

Les emprunts et dettes financières divers s'analysent comme suit :

	<b>Echéance moins 1 an</b>	<b>Echéance +1an - 5 ans</b>	<b>Echéance plus 5 ans</b>	<b>Total</b>
Emprunt obligataire		5 000 000		5 000 000
<b>Total emprunts et dettes auprès des étab. de crédits</b>	<b>-</b>	<b>5 000 000</b>	<b>-</b>	<b>5 000 000</b>

Caractéristique de l'emprunt obligataire souscrit au cours de l'exercice :

- Le montant de l'emprunt obligataire s'élève à 5.000.000 € correspondant à 100 obligations d'une valeur unitaire de 50.000 €
- La date de maturité est le 30 juin 2028
- Le taux de rémunération est de Euribor 3 mois (plafonné à 3%) + 5.90 % annuel

### **NOTE 13 – AUTRES DETTES**

Les autres dettes sont ventilées comme suit :

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Clients factors	9 695 856	10 502 471
Clients avoirs à établir	749 864	726 536
Clients créditeurs	4 829	
Divers	407 125	282 969
Impôts différés passifs	759 775	119 525
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion passif	10 012	120 183
<b>TOTAL</b>	<b>11 627 461</b>	<b>11 751 684</b>

**C - NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT****NOTE 14 – CHIFFRE D’AFFAIRES PAR NATURE :**

Le chiffre d’affaires par nature s’analyse comme suit :

en €	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises	64 351 769	55 244 836
Ventes de produits finis	1 167 939	
Prestations de services	208 017	113 365
Divers	599 155	1 528 489
Rabais, remises et ristournes	- 1 289 838	- 1 144 731
<b>TOTAL</b>	<b>65 037 043</b>	<b>55 741 959</b>

Le chiffre d’affaires par zone géographique s’analyse comme suit :

en €	31/12/2023	31/12/2022
France	39 404 575	21 690 381
Etrangers	25 632 468	34 051 578
<b>TOTAL</b>	<b>65 037 043</b>	<b>55 741 959</b>

**NOTE 15 – ACHATS ET SERVICES EXTERIEURS**

Ce poste s’analyse comme suit :

en €	31/12/2023	31/12/2022
Achats de marchandises et autres	43 799 109	38 488 634
Sous traitance	2 300 494	1 980 387
Locations et charges locatives	992 755	695 311
Entretiens et maintenance	535 568	507 430
Assurances	407 684	369 291
Honoraires et commissions	1 255 836	733 979
Publications, salons, cadeaux, dons	1 667 362	1 033 025
Frais de transport	832 796	1 987 955
Frais de déplacement et de réception	663 346	520 208
Frais de télécommunication	111 483	116 255
Divers	1 218 598	946 189
<b>TOTAL</b>	<b>53 785 031</b>	<b>47 378 663</b>

**NOTE 16 – RESULTAT FINANCIER**

Le résultat financier s’analyse comme suit :

en €	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts sur emprunts	395 783	150 753
Agios et autres	119 485	14 567
Escomptes	23 062	12 065
Perte de change	18 371	69 502
Factor	391 586	161 737
Provision pour risques	1 813	7 389
Diverses charges		
Divers produits	52 848	251
Reprises provisions pour risques	7 389	
Gains de change	6 920	21 669
<b>TOTAL</b>	<b>- 882 943</b>	<b>- 394 093</b>

**NOTE 17 – RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Le résultat exceptionnel correspond principalement à des opérations relatives aux éléments d’actifs issu du fonds de commerce de la société AMZAIR acquis. En effet, le groupe a été contraint à régler des dépenses antérieures à la prise de contrôle pour ne pas nuire aux relations commerciales avec ses fournisseurs.

**NOTE 18 – IMPOT SUR LES SOCIETES**

en €	31/12/2023	31/12/2022
Impôt sur les sociétés	109 821	20 927
Crédit impôts		
Impôt différé	- 701	390 014
<b>TOTAL</b>	<b>109 120</b>	<b>410 941</b>

La différence entre l’impôt théorique et l’impôt comptabilisé dans les comptes se présente ainsi :

	31-déc.-23
Résultat net consolidé (100%)	1 430 945
Reprise de provision des écarts d'acquisition	524 923
(Charge) / Produit d'impôt comptabilisé	- 196 574
<b>Résultat net taxable</b>	<b>1 102 596</b>
Taux d'imposition en vigueur en France (%)	25%
<b>(Charge)/Produit d'Impôt théorique</b>	<b>- 275 649</b>
Décalage temporaire	79 075
<b>Impôt réel comptabilisé</b>	<b>- 196 574</b>

**NOTE 19 – ENGAGEMENTS HORS BILAN**Engagements donnés

Dans le cadre de l'emprunt obligataire consenti par les prêteurs, la sureté suivante a été accordée ; Fiducie Sureté portant sur 100% des titres de la filiale Airwell Residential SAS (ARS) portant la marque AIRWELL doublée d'un nantissement sur la marque ou d'une interdiction de mise en garantie des actifs de la filiale.

Enfin, il existe également un cautionnement solidaire de Groupe Airwell pour sa filiale Airwell Residential à hauteur de 3M€, en faveur de la banque européenne du Crédit Mutuel.

Engagement reçu

Groupe Airwell dispose de deux « *stand by letter of credit* » d'une valeur totale d'un million d'euro, émises par la banque Palatine en faveur de notre fournisseur HENDGIAN GROUP DMEGC MAGNETICS CO.

Cet engagement garanti notre fournisseur, que la banque assumera ses créances en cas de défaillance de Groupe Airwell.

**NOTE 20 – RESULTAT PAR ACTION**

Il est calculé par rapport au nombre de titres émis au 31 décembre 2023.

Il s'élève au 31 décembre 2023 à 0.24 euros par action comme indiqué ci-dessous.

		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Nombre d'actions		6 083 542	4 847 226
Résultat net consolidé part du groupe	Total	1 430 945	1 042 882
Part du Groupe	Par action	0.24 €	0.22 €

**NOTE 21 – REMUNERATION DES DIRIGEANTS**

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à faire état d'une rémunération individuelle.

**NOTE 22 – EFFECTIF DU GROUPE**

L'effectif moyen du groupe s'élève à 107 salariés et se ventile de la façon suivante :

Cadres : 75.6

Non cadres : 31.5

**NOTE 23 – HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**

Le montant des honoraires de CAC comptabilisés sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 d'élève à 73 k€.

**NOTE 24 – QUOTA D’EMISSION DE GAZ**

La société n’est pas encore pleinement en mesure de quantifier les effets d’émission de gaz à effet de serre mais, comme anticipé, une démarche RSE a bien été initiée sur l’année 2022. Un premier diagnostic a été formalisé par une société externe et les recommandations prises en comptes. En outre, en 2023, Groupe Airwell a réalisé un premier bilan carbone avec une société spécialisée.

Par ailleurs, en 2023, Groupe Airwell a mis en place diverses actions afin de lutter contre le réchauffement climatique, avec l’installation notamment et entre autres, de nouvelles bornes de recharge pour les véhicules hybrides et électriques, largement utilisés par les salariés.

**NOTE 24 – PARTIES LIEES**

Il s'agit des transactions significatives effectuées avec des parties liées et qui n’ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

Cette obligation est imposée par l’article R. 233-14-19° du code de commerce « La liste des transactions effectuées avec des parties liées, au sens de l'article R. 123-199-I, par la société consolidante, une société ou une entité incluse dans le périmètre de consolidation. Cette liste est établie pour les transactions qui ne sont pas internes au groupe consolidé, qui présentent une importance significative et n'ont pas été conclues aux conditions normales du marché. Les modalités d'élaboration de cette liste sont précisées par un règlement du Comité de la réglementation comptable. »

Les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché ou ne présentent pas de caractère significatif.

C. RAPPORT D'AUDIT DU  
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES  
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31  
DECEMBRE 2023



## **Groupe Airwell**

Exercice clos le 31 décembre 2023

**Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés**

ERNST & YOUNG et Autres



## Groupe Airwell

Exercice clos le 31 décembre 2023

### Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Au Président-Directeur Général,

#### Opinion

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Groupe Airwell et dans le cadre de l'établissement d'une consolidation volontaire des comptes de la société Groupe Airwell, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de votre société comprenant un bilan, un compte de résultat et un tableau de flux de trésorerie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

A notre avis, les comptes consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière au 31 décembre 2023 ainsi que le résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans le périmètre de consolidation pour l'exercice écoulé.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle au regard des règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes consolidés, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Ces comptes consolidés ont été établis sous votre responsabilité.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Notre audit des comptes consolidés ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à ces normes et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de l'audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une opinion avec réserve ou une opinion défavorable ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Paris-La Défense, le 22 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

Michel Azogui

D. ETATS FINANCIERS ANNUELS CLOS  
AU 31 DECEMBRE 2023

**GROUPE AIRWELL SA**  
**10 RUE DU FORT DE SAINT-CYR**  
**78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

**Rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2023**

**Montants exprimés en EUR**

Les comptes annuels de la société Groupe AIRWELL se caractérisent par les données suivantes :

• Total du Bilan :	47 749 911	EUR
• Chiffre d'affaires HT :	63 537 138	EUR
• Résultat net comptable :	411 538	EUR

## Bilan et Compte de Résultat

Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Compte de résultat	5
Compte de résultat (suite)	6

## Annexe

Règles et Méthodes Comptables	7
Immobilisations	8
Stocks, Créances, Affacturage, Capital Social	10
Provisions, Chiffre d'Affaires, Résultats financiers et exceptionnels	11
Autres infos diverses	12
Tableau des Immobilisations	14
Tableau des Amortissements	15
Tableau des Provisions et Dépréciations	16
Tableau des Créances et Dettes	17
Charges à payer, Charges et produits constatés d'avance et à recevoir	18
Tableau des filiales et participations	19

## Bilan Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement	1 098 551	231 072	867 478	259 969
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	651 187	170 410	480 777	176 190
Fonds commercial	500 000		500 000	500 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	1 460 843	352 121	1 108 722	434 841
Immobilisations en cours	39 060		39 060	18 800
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	4 828 976		4 828 976	4 328 976
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 433 410		1 433 410	1 216 332
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>10 012 026</b>	<b>753 603</b>	<b>9 258 423</b>	<b>6 935 108</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	15 075 152	659 728	14 415 424	12 364 617
Avances et acomptes versés sur commandes	34 323		34 323	63 950
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	17 926 911	103 332	17 823 579	13 295 190
Autres créances	2 740 318		2 740 318	4 376 160
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	2 361 323		2 361 323	46 323
(dont actions propres : 321 323)				
Disponibilités	907 328		907 328	1 875 314
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	208 251		208 251	258 250
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>39 253 605</b>	<b>763 060</b>	<b>38 490 546</b>	<b>32 279 804</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	942		942	7 389
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>49 266 573</b>	<b>1 516 662</b>	<b>47 749 911</b>	<b>39 222 301</b>

## Bilan Passif

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel ( dont versé : 304 177 )	304 177	242 361
Primes d'émission, de fusion, d'apport	8 447 139	2 457 639
<b>Ecarts de réévaluation</b> ( dont écart d'équivalence : )		
Réserve légale	24 237	13 306
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours )		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes )		
Report à nouveau	-150 259	-542 982
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>411 538</b>	<b>403 653</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	173 267	109 370
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>9 210 098</b>	<b>2 683 347</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	218 601	200 282
Provisions pour charges	438 860	364 239
<b>PROVISIONS</b>	<b>657 461</b>	<b>564 521</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	5 000 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 807 023	1 994 563
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs )		659 915
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 309 804	20 485 908
Dettes fiscales et sociales	1 923 552	1 320 203
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	10 835 976	11 511 977
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>37 876 356</b>	<b>35 972 566</b>
Ecarts de conversion passif	5 996	1 867
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>47 749 911</b>	<b>39 222 301</b>

## Compte de Résultat

Rubriques	France	Exportation	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises	38 169 629	24 933 228	63 102 856	53 996 578
Production vendue de biens				
Production vendue de services	198 049	236 233	434 282	1 446 088
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>38 367 677</b>	<b>25 169 461</b>	<b>63 537 138</b>	<b>55 442 666</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			109 339	372 119
Autres produits			39 763	91 622
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>63 686 239</b>	<b>55 906 406</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			41 678 473	42 895 268
Variation de stock (marchandises)			2 225 480	-3 780 073
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			9 298 109	8 471 413
Impôts, taxes et versements assimilés			199 512	130 767
Salaires et traitements			5 015 645	4 257 113
Charges sociales			2 317 141	2 079 448
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immo. : dot. aux amort. (Dont amort. fonds. commercial)			396 223	203 810
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			326 510	125 416
Dotations aux provisions			131 172	99 613
Autres charges			657 073	606 484
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>62 245 339</b>	<b>55 089 260</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>1 440 901</b>	<b>817 147</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			52 299	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			7 389	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>59 688</b>	
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			942	
Intérêts et charges assimilées			916 094	312 127
Différences négatives de change			1 022	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>918 058</b>	<b>312 127</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>-858 371</b>	<b>-312 127</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>582 530</b>	<b>505 020</b>

## Compte de Résultat

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	100	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	63 897	63 897
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>63 997</b>	<b>63 897</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-63 997</b>	<b>-63 897</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	106 995	37 470
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>63 745 927</b>	<b>55 906 406</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>63 334 389</b>	<b>55 502 753</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>411 538</b>	<b>403 653</b>

## **Groupe AIRWELL SA**

### **Annexe de base aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

#### **Montants exprimés en EUR**

Créée en 1947 en France, Airwell est une marque française référente du génie climatique et thermique. Sur un marché porté par la transition énergétique, la société ambitionne de devenir un des leaders en Europe, et un acteur incontournable des solutions climatiques et thermiques basées sur les besoins et usages, au niveau mondial avec une présence dans 80 pays.

#### **Evènements principaux**

Plusieurs évènements importants sont à mentionner sur cette année 2023. Parmi les principaux, nous noterons :

En janvier 2023, Groupe Airwell a souscrit un emprunt obligataire de 5,000,000 € auprès du fonds « France Econome Réelle » géré par Delta Alternative Management. Cet emprunt a pour terme le 30/06/2028 et a été conclu avec un remboursement in fine.

Par la suite, la société Groupe Airwell, déjà coté sur Euronext Access+ depuis juillet 2021, a opéré fin juin 2023 une augmentation de capital de 6.1M€, suivi du transfert des titres sur Euronext Growth Paris. Cette augmentation s'est traduite par la souscription de 1 210 000 actions nouvelles de 0.05€ de valeur nominale, au prix de 5€ l'action, soit le pair majoré d'une prime d'émission de 4.95€.

Enfin, le 28 juin 2023, Groupe Airwell a acquis les actifs du fonds de commerce de la société Amzair Industrie, concepteur et fabricant de pompes à chaleur 100% françaises, pour le résidentiel et le petit tertiaire. Basé à Plabennec dans le Finistère, Amzair Industrie devient Airwell Industrie, laquelle intègre 25 collaborateurs.

#### **Règles et méthodes comptables**

Les états financiers de Groupe Airwell SA ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes définis par le Plan Comptable Général (règlement ANC 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant actualisé par la suite).

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

### **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Les durées d'amortissement sont déterminées en fonction de leur durée probable d'utilisation.

La différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements économiques est comptabilisée en amortissements dérogatoires et enregistrée en charges exceptionnelles par la contrepartie des provisions réglementées inscrites au passif du bilan.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Parmi ces immobilisations incorporelles, on note :

- Un fonds de commerce pour 500 000€. Ce poste a fait l'objet d'un test de valorisation, lequel a amené à ne pas déprécier.
- Des frais d'introduction en bourse pour un montant de 867 478€, amortis sur 5 ans
- Des logiciels acquis pour une valeur nette de 480 777€

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable. Aucune dépréciation n'a été constatée en 2023.

#### Amortissements :

Matériel de bureau	Mode linéaire	Durée : de 1 à 5 ans
Mobilier de bureau	Mode linéaire	Durée : de 1 à 10 ans
Installations et agencements	Mode linéaire	Durée : 10 ans

La valeur nette des immobilisations corporelles au 31 12 2023 s'élève à 1 108 722€.

## Immobilisations financières

### - Titres de filiales et participations

Les immobilisations financières sont composées de titres de participation et d'autres immobilisations financières (dépôts de garantie, prêts).

La valeur brute des titres de participation figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition de titres de participation et des autres titres immobilisés sont incorporés au coût d'entrée des titres. Ils sont amortis sur 5 ans au prorata temporis par le biais d'amortissement dérogatoire.

La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette réestimée et des perspectives de rentabilité. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur d'acquisition.

Pour faire suite au rachat de la société Airwell Residential SAS en avril 2021, une participation de 4.3M€ a été portée au bilan.

De plus, suite à la création de la société Airwell Industrie bénéficiaire des éléments d'actifs du fonds de commerce d'Amzair Industrie en Bretagne en juin 2023, Groupe Airwell a réalisé un apport en capital de 500 000€.

La société Groupe Airwell SA possède ainsi 3 filiales :

Airwell Residential SAS, au capital social de 2.5M€, détenue à 100% depuis le 13/04/2021.

Airwell Academy SAS, au capital de 500€, détenue à 80%.

Airwell Industrie SAS, au capital de 500K€, détenue à 100%

### - Dépôt et cautionnements

Les dépôts de garantie s'élèvent à 1 433 410€.

Ceux-ci se distinguent en :

- 57 151€ relatifs aux véhicules de société
- 84 200€ relatifs aux locaux
- 21 000€ relatifs à un prêt BPI de 400 000€
- 1 271 059€ relatifs au factor Crédit-Mutuel Factoring, un contrat d'affacturage ayant été signé en janvier 2022.

**Stocks**

Stock de marchandises	15.075.151€
Dépréciation	- 659.727€

Les stocks sont évalués selon la méthode du Coût moyen pondéré.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Une dépréciation de 659.727€ est portée au bilan au 31.12.2023.

Cette dépréciation est notamment évaluée en tenant compte de l'ancienneté des produits et des statistiques de ventes, soit la couverture de stock par rapport aux 12 derniers mois de ventes.

Entre autres, cela conduit à ce que les produits datant de moins d'un an ne soient pas dépréciés, et qu'un taux de dépréciation soit considéré sur les autres produits selon des tables de dépréciation définies.

La valeur brute des marchandises comprend le prix d'achat et les coûts liés à l'acheminement des marchandises.

**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Une dépréciation des comptes clients est portée au bilan pour une valeur de 103.332€.

**Affacturage**

Un contrat d'affacturage a été mise en place avec Crédit Mutuel Factoring en janvier 2022 – Le montant des créances cédées s'élèvent à 9.695.856€

**Capital Social**

Le capital social au 31.12.2023 s'élève à 304.177.10€ et est composé de 6.083.542 actions de 0.05 euros chacune.

La table de capitalisation au 31-12-2023 est la suivante :

Société	représentée par	Siège Social	Nombre d'actions	% détention	Valo. Unit. Action	Capital Social
Marvik Holding SAS	Laurent ROEGEL	82, Avenue de Versailles - 92 500 Rueil Malmaison	4 024 712	66%		
Sniptind Invest AS	Harald HJORTHEN	Fjellveien 40, 1410 Kolbotn, Norway	468 136	8%		
H Cap AS	Ulf HUSE	Fernanda Nissens gate 5a, 0484 Oslo, Norway	160 430	3%		
Free Float / Public / Divers			1 430 264	24%		
			6 083 542		0,05	304 177,10

**Provisions pour risques et charges**

Provision pour risques garantie clients	217.659€
Provision pour charges retraite	438.860€

Les provisions pour risques et charges sont évaluées de manière à couvrir les litiges, contentieux, engagements de garantie et risques, liés au cours normal des opérations de la Société, susceptibles d'entraîner une sortie probable de ressources, sans contrepartie équivalente.

La provision pour garantie clients est calculée sur un pourcentage des ventes, déterminé selon l'historique des besoins.

Une dotation de 24.766€ a été effectuée en 2023.

### Ventilation du Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe provient principalement de la vente de pompes à chaleur air/eau et pompes à chaleur air/air.

Le chiffre d'affaires est reconnu en fonction des incoterms FOB (Free on board) à l'export et DPU (Rendu au lieu de destination) en métropole.

Chiffre d'Affaires France	: 38.368K€
Chiffre d'Affaires autres pays	: 25.169K€

### Résultat financier

<i>Produits financiers :</i>	0 €
<i>Charges financières :</i>	
Intérêts Factor	391 611€
Intérêts Emprunts Obligataires	499 976€
Escompte Clients	26 471€
Résultat financier :	- 918 058€

## Résultat Exceptionnel

On note une charge exceptionnelle de 63 897€ relative aux amortissements dérogatoires sur les frais d'acquisition des titres de Airwell Residential.

## Impôt sur les bénéfices

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Provision pour indemnité fin de carrière	74 621€
Créance d'impôt différé	<u>18 905€</u>

## Engagements financiers non-inscrits au bilan

### Engagements donnés

Dans le cadre de l'emprunt obligataire consenti par les prêteurs, la sureté suivante a été accordée ;

Fiducie Sureté portant sur 100% des titres de la filiale Airwell Residential SAS (ARS) portant la marque AIRWELL doublée d'un nantissement sur la marque ou d'une interdiction de mise en garantie des actifs de la filiale.

Enfin, il existe également un cautionnement solidaire de Groupe Airwell pour sa filiale Airwell Residential à hauteur de 3M€, en faveur de la banque européenne du Crédit Mutuel.

### Engagement reçu

Groupe Airwell dispose de deux « *stand by letter of credit* » d'une valeur totale d'un million d'euro, émises par la banque Palatine en faveur de notre fournisseur HENDGIAN GROUP DMEGC MAGNETICS CO.

Cet engagement garanti notre fournisseur, que la banque assumera ses créances en cas de défaillance de Groupe Airwell.

## Provision pour indemnité de fin de carrière

La provision pour engagement de retraite comptabilisée s'élève à 438.860€.

Dont engagement au profit des dirigeants : 0

L'engagement de retraite est calculé en tenant compte :

- D'un taux annuel d'actualisation de 3.2%
- D'un taux d'évolution du salaire moyen entre 2% et 3.5% selon les catégories
- D'un taux de turnover du personnel variant entre 1% et 12% avec l'âge et la catégorie professionnelle

### **Effectifs**

L'effectif moyen de la société sur l'année 2023 est de 71.36 personnes.

Il se décompose comme suit :

Cadres : 51

Non cadres : 31.6

### **Rémunération des dirigeants**

Cette mention n'est pas portée car elle reviendrait à fournir une rémunération individuelle.

### **Honoraires du commissaire aux comptes**

Au titre de la mission de contrôle légal des comptes : 42K€

### **Quota d'émission de gaz à effet de serre**

La société n'est pas encore pleinement en mesure de quantifier les effets d'émission de gaz à effet de serre mais, comme anticipé, une démarche RSE a bien été initiée sur l'année 2022. Un premier diagnostic a été formalisé par une société externe et les recommandations prises en comptes. En outre, en 2023, Groupe Airwell a réalisé un premier bilan carbone avec une société spécialisée.

Par ailleurs, en 2023, Groupe Airwell a mis en place diverses actions afin de lutter contre le réchauffement climatique, avec l'installation notamment et entre autres, de nouvelles bornes de recharge pour les véhicules hybrides et électriques, largement utilisés par les salariés.

### **Parties liées**

Des conventions cadre existent entre les parties afin de justifier les transactions entre les parties liées.

Il n'existe pas de convention avec des parties liées qui ne serait pas conclu à des conditions normales de marché.

### **Exemption d'établissement de comptes consolidés**

La société est détenue à 66% par la société MARVIK Holding Sarl (82 Avenue de Versailles 92500 Rueil-Malmaison) et est intégrée globalement dans ses comptes consolidés. Conformément à l'article L233-17 et à l'article R233-15 du Code de commerce, la société est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe. Cependant,

des comptes consolidés sont établis en référentiel comptable français de façon volontaire afin d'informer les parties prenantes sur la situation financière, le patrimoine et la performance du sous-groupe Groupe Airwell.

### **Evènements Post-Clôture**

Depuis la clôture, le groupe Airwell a pris une participation minoritaire au capital de la société Synerpod, une start-up innovante, créée en 2021, qui vise à massifier la rénovation énergétique de l'habitat collectif et individuel en précarité énergétique.

## Immobilisations

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT</b>	345 595		752 956
<b>AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	720 200		430 987
Terrains			
		<b>Dont composants</b>	
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.	560 357		628 163
Matériel de transport			7 500
Matériel de bureau, informatique, mobilier	110 567		154 255
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	18 800		39 060
Avances et acomptes			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>689 724</b>		<b>828 979</b>
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	4 328 976		500 000
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 216 332		1 009 516
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>5 545 308</b>		<b>1 509 516</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 300 827</b>		<b>3 522 437</b>

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT</b>			1 098 551	
<b>AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES</b>			1 151 187	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers			1 188 520	
Matériel de transport			7 500	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			264 823	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		18 800	39 060	
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>18 800</b>	<b>1 499 903</b>	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			4 828 976	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		792 438	1 433 410	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>792 438</b>	<b>6 262 386</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>811 238</b>	<b>10 012 026</b>	

## Amortissements

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice			
Frais d'établissements et développement	85 626	145 447		231 072			
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles	44 010	126 400		170 410			
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>129 636</b>	<b>271 847</b>		<b>401 482</b>			
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Constructions installations générales, agenc., aménag.							
Installations techniques, matériel et outillage industriels							
Installations générales, agenc. et aménag. divers	188 391	84 513		272 904			
Matériel de transport		403		403			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	47 692	39 460	8 339	78 814			
Emballages récupérables, divers							
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>236 083</b>	<b>124 377</b>	<b>8 339</b>	<b>352 121</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>365 719</b>	<b>396 223</b>	<b>8 339</b>	<b>753 603</b>			
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.							
<b>INCORPOREL.</b>							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
<b>CORPOREL.</b>							
<b>Acquis. titre</b>	<b>63 897</b>						<b>63 897</b>
<b>TOTAL</b>	<b>63 897</b>						<b>63 897</b>

## Provisions et Dépréciations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	109 370	63 897		173 267
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>109 370</b>	<b>63 897</b>		<b>173 267</b>
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients	192 893	24 766		217 659
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	7 389	942	7 389	942
Provisions pour pensions, obligations similaires	364 239	74 621		438 860
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>564 521</b>	<b>100 329</b>	<b>7 389</b>	<b>657 461</b>
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	481 966	177 761		659 728
Dépréciations comptes clients	32 137	71 195		103 332
Autres dépréciations				
<b>DEPRECIATIONS</b>	<b>514 103</b>	<b>248 956</b>		<b>763 060</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 187 994</b>	<b>413 182</b>	<b>7 389</b>	<b>1 593 788</b>
Dotations et reprises d'exploitation		348 343		
Dotations et reprises financières		942	7 389	
Dotations et reprises exceptionnelles		63 897		

## Créances et Dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an	
<b>Créances rattachées à des participations</b>				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 433 410	1 312 736	120 674	
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	17 926 911	17 882 226	44 685	
<b>Créance représentative de titres prêtés</b>				
Personnel et comptes rattachés	1 500	1 500		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux				
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices				
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	90 466	90 466		
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés				
Etat, autres collectivités : créances diverses	10 487	10 487		
Groupe et associés	1 012 321	753 943	258 378	
Débiteurs divers	1 625 544	1 564 549	60 995	
Charges constatées d'avance	208 251	208 251		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>22 308 890</b>	<b>21 824 158</b>	<b>484 732</b>	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice				
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				
ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, -5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	5 000 000		5 000 000	
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	1 807 023		1 807 023	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	18 309 804	18 242 131	50 725	16 948
Personnel et comptes rattachés	894 561	894 561		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	732 195	732 195		
Etat : impôt sur les bénéfices	76 888	76 888		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	171 801	171 801		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	48 108	48 108		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	10 835 976	10 835 976		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>37 876 356</b>	<b>31 001 660</b>	<b>6 857 748</b>	<b>16 948</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	5 151 510			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	998 965			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

## Charges à payer

Compte	Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Ecart
<b>CHARGES A PAYER</b>				
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</b>				
168800	Intérêts Courus	111 250,00		111 250,00
<b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</b>		<b>111 250,00</b>		<b>111 250,00</b>
<b>DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH</b>				
408100	Fournisseurs - Factures non parvenu	2 997 003,28	1 802 117,97	1 194 885,31
408200	Fournisseurs - Factures non parvenu	727 620,89	1 325 219,39	-597 598,50
<b>TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH</b>		<b>3 724 624,17</b>	<b>3 127 337,36</b>	<b>597 286,81</b>
<b>AUTRES DETTES</b>				
419800	Avoir à établir BFA France	634 323,02	726 536,00	-92 212,98
419801	Avoir à établir BFA Export	115 541,00		115 541,00
468100	Part. publicitaire France	104 584,41	289 030,00	-164 445,59
468101	Part. publicitaire Export	267 620,05		267 620,05
468600	Divers - Charges à payer	0,01	0,01	
<b>TOTAL AUTRES DETTES</b>		<b>1 122 068,49</b>	<b>995 566,01</b>	<b>126 502,48</b>
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>				
428200	Personnel - Dettes provisionnées po	497 622,00	414 388,00	83 234,00
428600	Provisions Parts Variables	396 903,00	231 143,00	165 760,00
438000	Taxes sur les salaires		-1 492,21	1 492,21
438200	Provisions charges sur CP / CET	248 811,00	193 876,00	54 935,00
438600	Provisions Charges soc Parts Variab	198 451,00	107 944,00	90 507,00
448100	TVS	8 169,67	10 636,73	-2 467,06
448300	CVAE	-10 487,00	2 876,00	-13 363,00
<b>TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>		<b>1 339 469,67</b>	<b>959 371,52</b>	<b>380 098,15</b>
<b>TOTAL CHARGES A PAYER</b>		<b>6 297 412,33</b>	<b>5 082 274,89</b>	<b>1 215 137,44</b>

## Charges et produits constatés d'avance

Compte	Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Ecart
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>				
486100	Charges constatées d'avance	208 251,00	258 250,00	-49 999,00
<b>TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>		<b>208 251,00</b>	<b>258 250,00</b>	<b>-49 999,00</b>

## Produits à recevoir

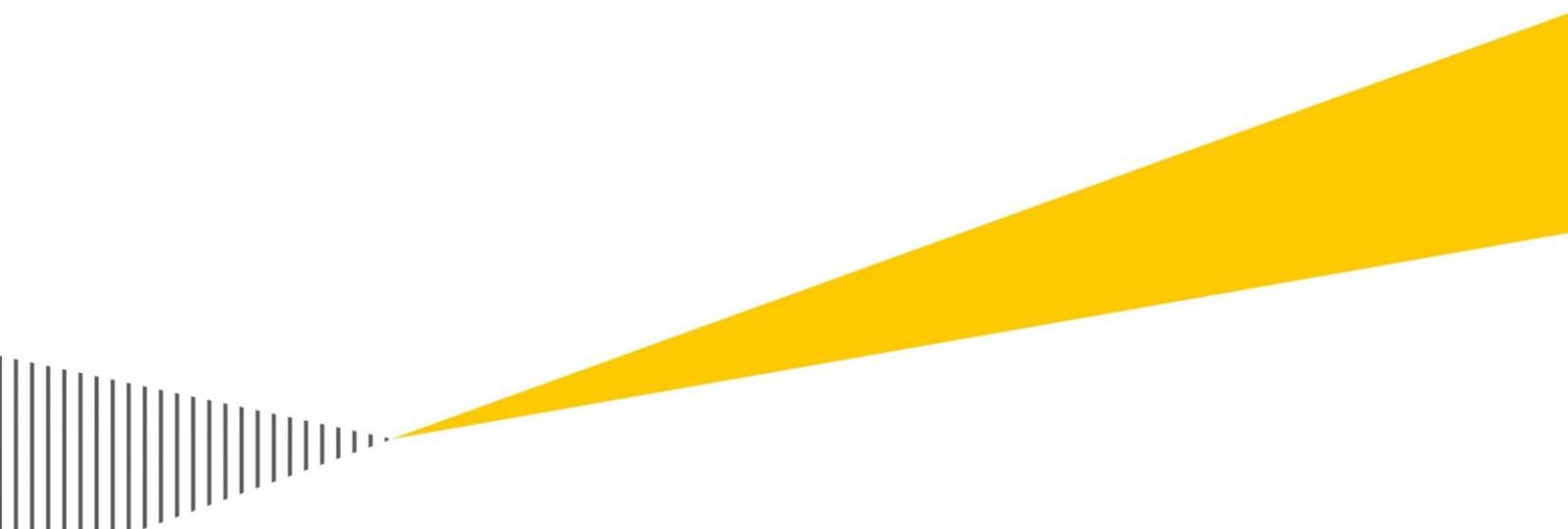
Compte	Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Ecart
<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>				
<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>				
418100	Clients - Factures à établir		8 713,00	-8 713,00
<b>TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>			<b>8 713,00</b>	<b>-8 713,00</b>
<b>AUTRES CREANCES</b>				
409800	Fournisseurs - Rabais,remises,rist.	4 005,00	107 390,00	-103 385,00
<b>TOTAL AUTRES CREANCES</b>		<b>4 005,00</b>	<b>107 390,00</b>	<b>-103 385,00</b>
<b>TOTAL PRODUITS A RECEVOIR</b>		<b>4 005,00</b>	<b>116 103,00</b>	<b>-112 098,00</b>

## Tableau des Filiales et Participations

Exprimé en €

Dénomination	Capital	Q.P. Détenue	Val. Brute Titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires
Siège Social	Capitaux Propres	Divid.encaiss.	Val. Nette des titres	Cautions	Résultat
Airwell Academy	500	80%	1	565 344	57 146
78 180 Montigny Le Bretonneux	-452 332		1		-247 443
Airwell Residential	2 500 000	100%	10		36 903 924
78 180 Montigny Le Bretonneux	7 163 905		10		1 010 698
Airwell Industrie	500 000	100%	10		1 316 031
29 860 Plabennec	271 964		10		-228 036

E. RAPPORT D'AUDIT DU  
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES  
ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31  
DECEMBRE 2023



## **Groupe Airwell**

Exercice clos le 31 décembre 2023

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG et Autres



## Groupe Airwell

Exercice clos le 31 décembre 2023

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Groupe Airwell,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Groupe Airwell relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

### ■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

### ■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 22 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

Michel Azogui

F. RAPPORT SPECIAL DU  
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES  
CONVENTIONS REGLEMENTEES AU 31  
DECEMBRE 2023



## **Groupe Airwell**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 31 décembre 2023

**Rapport spécial du commissaire aux comptes  
sur les conventions réglementées**

ERNST & YOUNG et Autres



## Groupe Airwell

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Groupe Airwell,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.



## Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 22 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

Michel Azogui